

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05303 Numéro SIREN : 852 990 639 Nom ou dénomination : EMMANUEL MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 48544

Désignation de l'entreprise SAS EMMANUEL MANAGEMENT SAS										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise , 67000 Strasbourg 19 rue du Bon Pasteur																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>6</td><td>3</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>												8	5	2	9	9	0	6	3	9	0	0	1	9
8	5	2	9	9	0	6	3	9	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td></td><td></td></tr></table>						Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td></td><td></td></tr></table>																		
										Exercice N clos le 31/12/2019														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010	0.00		012	0.00		0.00														
		Autres*		014	0.00		016	0.00		0.00														
	Immobilisations corporelles*		028	0.00		030	0.00		0.00															
	Immobilisations financières* (1)		040	0.00		042	0.00		0.00															
	Total I (5)				044	0.00		048	0.00		0.00													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	0.00		052	0.00		0.00														
		Marchandises*		060	986.85		062	0.00		986.85														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	0.00		066			0.00															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	0.00		070	0.00		0.00														
		Autres* (3)		072	0.00		074	0.00		0.00														
	Valeurs mobilières de placement		080	0.00		082	0.00		0.00															
	Disponibilités		084	23 600.61		086			23 600.61															
	Charges constatées d'avance*		092	0.00		094			0.00															
	Total II				096	24 587.46		098	0.00		24 587.46													
	Total général (I + II)				110	24 587.46		112	0.00		24 587.46													
PASSIF												Exercice N NET 1												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	1 000.00														
	Écarts de réévaluation								124	0.00														
	Réserve légale								126	0.00														
	Réserves réglementées*								130	0.00														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131)						132	0.00														
	Report à nouveau								134	0.00														
	Résultat de l'exercice								136	16 509.19														
	Provisions réglementées								140	0.00														
	Total I				142		17 509.19																	
Provisions pour risques et charges				Total II		154		0.00																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	84.66														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	0.00														
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	704.89														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 6 288.72)						172	6 288.72														
	Produits constatés d'avance								174	0.00														
Total III				176		7 078.27																		
Total général (I + II + III)				180		24 587.46																		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS EMMANUEL MANAGEMENT SAS**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2019Exercice N-1 clos le
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	0.00	210	548 137.02	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215	0.00	214	0.00	
		217	0.00	218	0.00	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	0.00	
	Production immobilisée*			224	0.00	
	Subventions d'exploitation reçues			226	0.00	
	Autres produits			230	0.00	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	548 137.02	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	513 282.22	
	Variation de stock (marchandises)*			236	- 986.85	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	0.00	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	0.00	
	Autres charges externes* : { dont crédit bail : 0.00 — mobilier : 0.00 — immobilier : 0.00 }			242	16 600.56	
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE* }	243		244	0.00	
	Rémunérations du personnel*			250	0.00	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	0.00	
	Dotations aux amortissements*			254	0.00	
	Dotations aux provisions			256	0.00	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	379.50	
Total des charges d'exploitation (II)				264	529 275.43	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 861.59	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	0.55	
	Produits exceptionnels (IV)			290	0.00	
	Charges financières (V)			294	2 272.26	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	80.69	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	0.00	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	16 509.19	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248			330		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 ; Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. septies A) 989 ; Pôle de compétitivité (44. undecies) 990					
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 ; Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380						
Montant de la T.V.A. collectée 374 ; 0.00 ; Effectif moyen du personnel* : 376 ; dont apprentis : ; handicapés : ; Effectif affecté à l'activité artisanale 861						
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 ; 0.00 ; Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Emmanuel Management SAS

Au capital de 1.000 €

Siège social : 19 rue du Bon Pasteur 67000 Strasbourg

852 990 639 RCS Strasbourg

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du 2 mai 2020

L'an deux mille vingt (année en toutes lettres),

Le 2 mai,

A 14 heures.

Les associés de la société Emmanuel Management, SAS au capital de 1.000 € divisés en 10 parts sociales, dont le siège social est à Strasbourg, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le président.

L'assemblée est présidée par M. Ilan Ohayon, président.

Sont présents :

M. Ilan Ohayon, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 1 à 10.

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 10 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Assemblée générale de clôture de l'exercice 2019.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.2019 ainsi que l'inventaire ;

le rapport ;

le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 .

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31.12.2019 de la manière suivante : l'intégralité du résultat est affectée en réserve.

Pas de dividende.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Ilan Ohayon pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ilan Ohayon', written in a cursive style.